



*Régimes complémentaires ARRCO / AGIRC
Reprise des négociations vendredi 16 octobre*

REFUSONS LA CASSE DES REGIMES COMPLEMENTAIRES ARRCO/AGIRC

Des négociations sont engagées avec le MEDEF depuis le 17 février sur l'avenir des régimes de retraite complémentaire ARRCO/AGIRC.

Le MEDEF fait tout pour minimiser l'importance de cette négociation, d'autant que ses intentions sont extrêmement dangereuses pour les salariés et les retraités.

Chômage, austérité salariale, refus de mettre à contribution les revenus financiers, voilà les raisons premières de l'insuffisance de financements de l'ARRCO, de l'AGIRC. Il est urgent d'apporter des solutions.

Au moment où le Gouvernement impose une politique qui remet en cause notre modèle social assis sur l'égalité, la justice et la solidarité, c'est l'occasion pour le MEDEF de casser notre système de retraite : disparition de l'ARRCO, de l'AGIRC pour aller vers un système à cotisations définies.

L'ARRCO et AGIRC
constituent la retraite complémentaire des salariés du privé.
- ARRCO pour l'ensemble des salariés
- AGIRC pour les cadres

C'EST UN VÉRITABLE REcul DE SOCIÉTÉ QUE L'ON VEUT IMPOSER AUX ACTIFS ET RETRAITÉS.

Les exonérations de cotisations sociales patronales coûtent 30 milliards d'euros par an à l'Etat. Et le CICE, le Pacte de responsabilité mis en place par le gouvernement aggrave encore la situation.

L'addition des mesures fiscales, de prélèvements sociaux, et de gel des pensions ont considérablement réduit notre pouvoir d'achat. Le MEDEF veut en rajouter !

LE MEDEF VEUT BAISSER LES RETRAITES ET LEUR MONTANT :

- Reculer l'âge de départ en retraite en le portant à 65 ans, en instaurant un abattement pour tous les salariés.
- Remplacer l'ARRCO, l'AGIRC par un régime unique qui fonctionnerait « à cotisations définies » à la manière suédoise. Ce système a conduit en Suède à une baisse de 10% du montant des retraites en 4 ans.
- Baisser les pensions de réversion pour mieux les supprimer dans le futur. Les premières victimes sont les femmes qui ont souvent les plus basses pensions.
- Réduire le montant des pensions. La dernière proposition du MEDEF prévoit, pour les années 2016, 2017 et 2018, un nouveau gel des pensions s'ajoutant à celui déjà opéré en 2014 et 2015. Pour une pension complémentaire de 366€, la perte cumulée sur 5 ans serait de 392€, soit plus d'un mois de retraite complémentaire.

Au même moment où le Patronat reçoit de nombreux cadeaux du Gouvernement (CICE, pacte de responsabilité, exonérations de cotisations, etc...), celui-ci refuse toute augmentation de cotisations. Il est décidé à faire supporter la charge à l'ensemble des salariés, des retraités !

Les régimes de retraite complémentaire ARRCO et AGIRC représentent de 25 % à 56 % de la retraite totale.

Le MEDEF veut remplacer l'ARRCO, l'AGIRC par un régime unique «à cotisations définies». Par exemple, ce système a conduit en Suède à une baisse de 10% en 4 ans des pensions.

Les régimes de retraite complémentaire ARRCO et AGIRC représentent de 25 % à 56 % de la retraite totale.

Nous revendiquons :

- * Je m'oppose à tout nouveau recul de l'âge de départ en retraite et à tout nouvel abattement appliqué sur le montant des retraites complémentaires.
- * Je m'oppose à la dégradation du niveau des pensions par rapport aux salaires de fin de carrière.
- * Je demande que des mesures soient immédiatement adoptées pour résorber le déficit et préserver le niveau de nos pensions comme par exemple:

1. L'égalité salariale entre les femmes et les hommes. Progressivement réalisée, elle permettrait un accroissement des cotisations tel que tout déficit serait effacé à l'ARRCO. Quant au déficit de l'AGIRC, il serait réduit de près de moitié d'ici 2040.
2. Une augmentation de la cotisation AGIRC pour permettre aux cadres de cotiser autant au-dessus du plafond de la Sécurité sociale qu'en dessous et se constituer ainsi le même niveau de retraite sur la totalité du salaire : soit 7,72 € de plus cotisés chaque mois pour un salaire mensuel de 4 000 € brut. Cette mesure suffirait à rétablir durablement l'équilibre financier de l'AGIRC.
3. L'élargissement de l'assiette de cotisation aux éléments de rémunération aujourd'hui exemptés (intéressement, participation, épargne salariale, etc...).
4. Pour les cadres à bas salaire, une augmentation de 120 à 150 points de la garantie minimale de points et la création d'une garantie minimale de points à l'ARRCO pour les non cadres.
5. La mise à contribution des dividendes versés par les entreprises aux actionnaires.
6. La revalorisation des pensions indexées sur l'évolution du salaire moyen.

La mise en œuvre de ces propositions permettrait non seulement de rétablir les équilibres financiers de l'ARRCO et de l'AGIRC, mais aussi de dégager des excédents pour améliorer les futurs droits à retraite.

Dans la négociation, la délégation CGT ne pourra défendre nos pensions que si les retraités, les salariés s'invitent à la table des négociations. Pour cela, nous vous appelons à faire parvenir motions, pétitions, et à organiser des délégations devant les Chambres patronales.

**EN ILE-DE-FRANCE,
L'UCR-CGT APPELLE LES RETRAITÉS
À PARTICIPER
AU RASSEMBLEMENT
LE VENDREDI 16 OCTOBRE 2015
DE 12 H 30 À 14 H 00
DEVANT LE SIÈGE DU MEDEF
55, RUE BOSQUET À PARIS - Métro : Ecole militaire**